

FACÉ

L'Etat, par le biais d'un compte d'affectation spéciale intitulé « Financement des aides aux collectivités territoriales pour l'électrification rurale » ou FACÉ, répartit entre chaque département les crédits qui ont été prélevés sur la facture de tous les consommateurs. Le système, dans lequel le kWh urbain est cinq fois plus taxé que le rural, instaure une péréquation entre les réseaux ruraux et urbains où la densité de population est inversement proportionnelle aux longueurs des réseaux.

Les dotations FACÉ ont pour objet de financer, dans les communes rurales, les travaux selon un programme principal doté de trois enveloppes, dans la limite d'un plafond annuel :

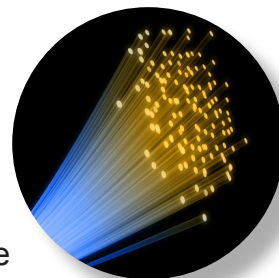
- ✦ Enveloppe FACÉ A - B utilisée pour des travaux de **renforcement** (voir définition à la lettre R) du réseau électrique
- ✦ Enveloppe FACÉ C utilisée pour des travaux d'**enfouissement** (voir définition à la lettre E) du réseau électrique
- ✦ Enveloppe FACÉ S - S' utilisée pour des travaux de suppression de fils nus

Les enveloppes permettent, pour chaque dossier, de financer jusqu'à 80 % du montant HT des travaux. Il existe aussi un programme spécial, le FACÉ EnR/MDE, que le SICECO peut solliciter lorsqu'il envisage des travaux pour la maîtrise de la demande en énergie.

En Côte-d'Or, les crédits FACÉ sont répartis par le Conseil Général entre le SICECO et le Syndicat d'Électrification de Plombières les Dijon (seuls AODE à avoir des communes rurales comme membres). Le FACÉ a mis en place des pénalités à l'encontre des départements non regroupés.



Fibre optique



Une fibre optique est un fil en verre ou en plastique très fin qui a la propriété d'être conducteur de la lumière et sert dans la transmission de données. Elle offre un débit d'information nettement supérieur à celui des câbles coaxiaux et supporte un réseau « large bande » par lequel peuvent transiter aussi bien la télévision, le téléphone, la visioconférence que les données informatiques.

© Sebastian Kautitzki - Fotolia.com

Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

Il accorde des aides financières aux personnes rencontrant des difficultés pour s'acquitter des obligations locatives et des charges relatives au logement.

FNCCR

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) fait valoir, aux niveaux national et européen, le point de vue de ses adhérents auprès des pouvoirs publics et des entreprises concessionnaires. Relais d'opinion de ses collectivités adhérentes, la FNCCR constitue une force de proposition lors de l'élaboration de la législation et de la réglementation applicables aux services publics locaux.

www.fnccr.asso.fr



Grenelle de l'environnement

Il réunit l'État et les représentants de la société civile afin de définir une feuille de route en faveur de l'écologie, du développement et de l'aménagement durable. Les trois thèmes prioritaires sont la prévention du changement climatique et ses conséquences, la préservation de la biodiversité et la prévention des effets de la pollution sur la santé. Le 17 juin 2009, la loi Grenelle I a été adoptée. Parmi les objectifs retenus, on trouve la rénovation thermique, le développement des énergies renouvelables et des transports alternatifs ou encore la réduction des déchets. Le 12 juillet 2010, c'est au tour de la loi Grenelle II d'être votée. Elle complète, applique et territorialise la 1^{ère} loi, notamment en déclinant plus concrètement les orientations de celle-ci. Un Grenelle III avait d'abord été envisagé concernant l'agriculture et la gouvernance. Mais il a été abandonné, ces questions étant finalement traitées dans le Grenelle II ou dans le projet de loi de Finances 2009.

